



20^{ème} édition - 12 au 19 novembre 2023

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION 2023 / SELECTION « FABULEUSES AVENTURES »

Article 1 - Principe directeur

L'association du Festival International du Film et du Livre d'Aventure (ci-dessous désignée FIFAV ou association du FIFAV) de loi 1901 organise le Festival International du Film et du Livre d'Aventure de La Rochelle, dont la 20^{ème} édition aura lieu du 12 au 19 novembre 2023.

Déroulement de l'évènement (évolution possible)

Dimanche 12 novembre :

- Séance hors les murs dans une ville du Département de la Charente-Maritime

Lundi 13 novembre :

- Séance hors les murs dans une ville du Département de la Charente-Maritime

Lundi 13 novembre :

- Séance « Rétrospective de films » à l'Aquarium de La Rochelle

Du mardi 14 (soirée) au dimanche 19 novembre inclus : Le Festival à l'Espace Encan de La Rochelle (projections de films, Cafés de l'Aventure, Fabuleuses Aventures, Rencontres Aventure & Littérature, Expos photos, Librairie et Auteurs en dédicaces, Programmation jeunesse...)

Il s'agit en partie d'une manifestation compétitive sur le plan audiovisuel uniquement
(Films retenus en sélection officielle, catégorie « Film en compétition »)

Article 2 - Thèmes & Caractéristiques

Les Fabuleuses Aventures :

- Emanent d'un ou plusieurs porteurs de projets résidant à La Rochelle (ou agglomération rochelaise), venant de réaliser une aventure, un voyage, une expédition et souhaitant la relater en mode « conférence illustrée ».
- Répondent aux thématiques du FIFAV : « Aventure, Voyage, Exploration, Découverte » selon la ligne éditoriale : « Nature, Culture & Aventure ».
- Proposent différents supports interactifs tels que photos & vidéos.

Fiche technique :

Programmation : Entre le mercredi 15 et le dimanche 19 novembre 2023

Durée : 1 heure

Lieu : Agora, Quai de l'Aventure

Entrée : gratuite sur réservation via la billetterie du FIFAV

Capacité : 200 sièges environ (la configuration de l'Agora est actuellement en cours de réflexion)

Configuration : Théâtre

Matériel à disposition : écran & sonorisation

Association du Festival International du Film et du Livre d'Aventure de La Rochelle

4 Place Bernard Moitessier - 17000 LA ROCHELLE

SIRET : 482 378 676 00068

www.festival-film-aventure.com

Article 3 – Inscription aux pré-sélections « Fabuleuses Aventures »

La date limite d'inscription pour les *Fabuleuses Aventures* est fixée au vendredi 30 juin 2023. L'inscription est gratuite et doit s'effectuer en ligne sur le site internet du Festival : www.festival-film-aventure.com - rubrique « Inscription *Fabuleuses Aventures* 2023 ».

Le bulletin d'inscription rempli, tient lieu d'engagement et engendre acceptation du présent règlement dans l'ensemble de ses dispositions.

Une inscription est valide et complète lorsque le Festival reçoit le formulaire dûment rempli ainsi que les éventuels éléments à diffuser (teaser, rush vidéos, photos, etc.)

En cas de sélection, l'inscription devra être complétée :

- D'une sélection de photos représentatives du projet proposé, dans deux résolutions différentes : 300 dpi minimum pour le print et 72 dpi pour le web. Ces photos devront être accompagnées du copyright correspondant pour chacune d'entre elles.
La publication de ces photos sera considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins exclusifs du FIFAV (tous lieux, supports de diffusion, réseaux sociaux liés à la diffusion, communication et promotion du Fifav).

Tous les documents reçus seront conservés par le FIFAV pour ses archives et pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du FIFAV et par les organes de presse qui en feront la demande.

A noter : Les champs renseignés sur la fiche d'inscription et les photos envoyées devront être conformes aux souhaits du porteur de projet. En cas de sélection de la Fabuleuse Aventure, ces données feront foi, sur tous les éléments de communication du FIFAV (programme papier, site web, RS...). Ces données peuvent être modifiées avant la date de clôture des inscriptions, par mail à contact@festival-film-aventure.com

Article 4 – Sélections des contenus « Fabuleuses Aventures »

L'admission des projets reçus est à la libre appréciation du comité de sélection du FIFAV. La sélection *Fabuleuses Aventure* 2023 sera actée au plus tard à la fin du mois d'août 2023. Les projets retenus seront tenus informés par e-mail, par l'organisation du FIFAV.

Article 5 – Gratuité des diffusions pour le FIFAV

Pour information, le FIFAV ne rémunère pas les porteurs de projet & intervenants pour la présentation de leur *Fabuleuse Aventure* pendant le Festival.

Les recettes de la billetterie du FIFAV appartiennent exclusivement à l'association organisant le Festival. Ces recettes ne seront en aucun cas reversées, pour quelque part que ce soit, aux porteurs de projets & intervenants.

Article 6 – Supports de diffusion

Les éléments à diffuser doivent parvenir au bureau du FIFAV au plus tard un mois avant la date d'ouverture du festival.

Article 7 – Représentation

Le(s) porteur(s) de projet ou intervenant(s) associé(s) à la *Fabuleuse Aventure* sélectionnée doit-vent obligatoirement être disponible(s) pour venir présenter la *Fabuleuse Aventure* pendant la semaine du FIFAV.

Association du Festival International du Film et du Livre d'Aventure de La Rochelle

4 Place Bernard Moitessier - 17000 LA ROCHELLE

SIRET : 482 378 676 00068

www.festival-film-aventure.com

Article 8 – Prise en charge

Le FIFAV organise et prend à sa charge le déjeuner ou diner* du/des intervenant(s) liés à la *Fabuleuse Aventure* sélectionnée, le jour de la représentation.

*Déjeuner ou diner prévu par l'organisation sur le site du festival

Article 9 – Programmation

Le jour et l'horaire de diffusion des *Fabuleuses Aventures* sélectionnées seront définis suivant une grille de programmation établie par le comité d'organisation du FIFAV, sur la base des exigences et contraintes d'organisation (durée, salle, affinité du public, etc.) et de la disponibilité des différents intervenants des *Fabuleuses Aventures* sélectionnées. La grille de programmation sera validée au plus tard à la fin du mois de septembre.

Article 10 – Droits

La personne procédant à l'inscription de la *Fabuleuse Aventure* auprès du FIFAV garantit au FIFAV qu'il est titulaire de l'ensemble des droits permettant la diffusion des photos & vidéos relatives à son du *Fabuleuse Aventure*.

Il garantit également le FIFAV de toute instance ou action qui pourrait être entamée à l'encontre du FIFAV par un tiers prétendant disposer de droits d'auteurs régis par le code de la Propriété Intellectuelle et des conséquences pécuniaires éventuelles desdites instances et actions.

Article 11 – Attribution de juridiction et loi compétente

Toute contestation ou litige sera soumis au droit français. Les Tribunaux compétents sont ceux du ressort de la Cour d'appel de Poitiers.

Article 12 – Droits à l'image

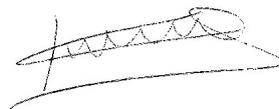
En acceptant le présent règlement et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, vous autorisez le FIFAV à communiquer de façon publique (sur tous supports de communication et média : réseaux sociaux, supports papiers, numérique, vidéo, Web...etc.) les photographies et vidéos prises dans le cadre du Festival, et vous représentant ».

Pendant le FIFAV, toutes les vidéos et images ont été prises avec les consentements et manifestations de volonté « tacite » des personnes présentes pendant l'évènement dans les murs et hors les murs, aux dates et heures d'ouverture indiquées officiellement. Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Toutes vidéos, messages et images électroniques sont susceptibles d'altération. L'Association du Festival International du Film et du Livre d'Aventure de La Rochelle décline toute responsabilité si ces vidéos, photos, images ont été altérées, déformées ou falsifiées.

Article 13 – Engagement

L'inscription d'une Fabuleuse Aventure implique l'acceptation pleine et entière de tous les articles et conditions établis par ce règlement.

Fait à La Rochelle le 22/02/2023,
Par l'association du FIFAV,
Représentée par Stéphane Frémond,
Agissant en sa qualité de président.



Association du Festival International du Film et du Livre d'Aventure de La Rochelle

4 Place Bernard Moitessier - 17000 LA ROCHELLE

SIRET : 482 378 676 00068

www.festival-film-aventure.com